Motion 2068

pour l'établissement d'un nouveau cadastre du bruit concernant l'aéroport international de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la pétition 1728, pour le maintien de la zone résidentielle des quartiers de Montfleury et de la Crotte-au-Loup à Vernier;
- la pétition 1749, pour le maintien de la zone résidentielle du quartier du « Signal » ;
- le projet de déclassement de 3 périmètres (zone villa) sur la commune de Vernier (Le Signal - plan n° 29'512-540, Crotte-au-Loup - plan n° 29'730-540 et Montfleury - plan n° 29'752-540) en zone industrielle et artisanale);
- le cadastre du bruit de l'Aéroport international de Genève publié par l'Office fédéral de l'aviation civile en mars 2009, se basant sur des mesures faites en 2000;
- le rapport Stryjenski et Monti 2006 et les études réalisées par l'Aéroport international de Genève en 2007 et 2008,

invite le Conseil d'Etat

- à demander l'établissement d'un nouveau cadastre du bruit concernant l'aéroport international de Genève établit sur des données actualisées, au regard de l'évolution du volume du trafic aérien, des nouvelles performances en matière de bruit des avions et des modifications des plans de vol de l'aviation;
- à analyser la possibilité d'implanter des activités et du logement dans les zones concernées avec des mesures architecturales adéquates.